## The Sayings of the Four Philosophers (f. 105r) Les Dits des quatre philosophes

Introduction de Leo Carruthers, Professeur à l'Université Paris-Sorbonne

## Le contexte manuscrit et historique

Le poème se trouve dans le ms. Auchinleck, fol. 105r en deux colonnes. Il s'agit d'une satire sociopolitique en rapport, selon l'un de ses éditeurs, R. H. Robbins¹, avec les événements de 1311 sous le roi Édouard II (1307-1327), ce qui place sa composition entre 20 et 30 ans avant la date de compilation du manuscrit. On connaît une autre version anglaise, légèrement antérieure, dans le ms. 112 de St John's College, Cambridge, datant d'environ 1306 ou 1307, à la toute fin du règne précédent, celui d'Édouard Ier (1272-1307). Mais en vérité, dans les deux cas, et quel que soit le monarque occupant le trône, ce poème politique s'inspire en grande partie d'un texte latin bien plus ancien, appelé les *Duodecim abusiua* (« Douze abus ») dont l'origine remonte, selon Robbins, au moins jusqu'au IXe siècle sinon avant ; trouvé dans plusieurs manuscrits de dates variables à partir du IXe, on l'attribue, selon les cas, à Cyprien, Augustin, ou Origène². Une version vieil-anglaise existe même dans les homélies d'Ælfric, abbé d'Eynsham (mort c. 1020). Il s'agit donc manifestement d'un texte assez populaire qui circulait sous diverses formes, susceptible d'être récupéré aux fins politiques de n'importe quelle époque et d'être appliqué à tel ou tel pays selon les circonstances.

Dans le cas du ms. Auchinleck, les quatre « dits » traditionnels sont précédés de vingt vers contenant une attaque contre le roi Édouard II (1307-1327), sans le nommer ouvertement. Ces vers présentent une variante par rapport à la section similaire du ms. St John's 112, qui parle, elle, d'Édouard I<sup>er</sup>, père d'Édouard II, mais en douze vers seulement. Le poète anonyme de la version Auchinleck aurait donc réutilisé un texte encore très récent, qui n'avait que quatre ou cinq ans, afin de critiquer le nouveau roi dans les mêmes termes que son père. En effet, sous la pression des barons, le 11 octobre 1311 Édouard II signa une ordonnance par laquelle il promettait de maintenir les Provisions d'Oxford de 1258 qui, dans leur temps, avaient limité le pouvoir souverain de son grand-père, Henri III (1216-1272). Le

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Rossell Hope Robbins, *Historical Poems of the XIV*<sup>h</sup> and XV<sup>th</sup> Centuries (New York : Columbia UP, 1959), pp. 140-143 (texte), 324-326 (commentaire).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Sous l'intitulé « The Twelve Abuses », Robbins donne également (pp. 143-144) un poème latin sur ce sujet, attribué à Cyprien; mais selon l'éditeur, la version anglaise du texte ne dépend pas de celui de Cyprien mais plutôt de la *Gesta Romanorum* (c. 1300).

non respect de l'ordonnance<sup>3</sup> par Édouard II (il tentait d'imposer son favori, Piers Gaveston, contre l'avis des pairs) provoqua une rébellion contre le roi dans les derniers mois de 1311. C'est donc dans un contexte politique houleux qu'il faut situer cette réutilisation des *Dits des quatre philosophes* sous sa forme actuelle<sup>4</sup>.

On note aussi un rythme incantatoire dans la répétition des contradictions : « la force est [ou fait] la justice ... le jour, c'est la nuit ... se battre, c'est fuir. » Ce n'est que pour mieux souligner le fait que le bonheur du royaume en pâtit gravement de ces abus, car « le pays est sans loi ... sans sagesse ... sans nom » (c'est-à-dire, sans honneur aucune). Chacun des « dits » des quatre sages suivra la même structure.

Certains passages restent assez obscurs et leur aspect gnomique peut poser problème au traducteur. En effet, il n'est pas toujours aisé de rendre en français ce qui est déjà peu clair dans l'anglais, apparemment selon la volonté du satiriste qui se protégeait sans doute contre le danger de représailles! Cela relève du genre allusif qui se régale de sous-entendus « à bon entendeur... » Néanmoins tout effort a été fait ici afin de rendre le sens littéral de chaque vers en un français qui, à défaut d'être métrique, se veut au moins compréhensible.

## Structure et rime

Le poème de 98 vers s'ouvre par une introduction faisant allusion au roi d'Angleterre (vv. 1-20); puis il présente les quatre « dits » à proprement parler, qui sont fondés sur un genre beaucoup plus ancien (vv. 21-68); enfin l'auteur anonyme reprend certaines idées de ces « philosophes » dans une sorte de postface (vv. 69-98), avant de conclure par une pieuse exhortation à la manière d'un prédicateur.

Ce texte est composé de 10 vers en français et 88 en anglais. Si la responsable du site web du manuscrit emploie le terme « macaronique » pour signaler l'emploi de deux langues dans un seul texte<sup>5</sup>, il convient de dire que l'expression, dans la mesure où l'on admettrait son application, ne concerne que la partie préliminaire (vv. 1-20), où sont groupés les couplets français en alternance avec les couplets anglais. Il ne s'agit donc pas d'un charabia; les langues ne se mélangent point, chaque couplet restant bien distinct. De plus, l'anglais ne traduit pas le français mais prolonge son sens, donc la partie préliminaire est véritablement bilingue; c'est le cas seulement dans ces 20 premiers vers, car tout le reste du poème est en anglais uniquement. Autre astuce des vers bilingues, l'anglais rime avec le français, si bien

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> L'ordonnance bafouée, c'est la « charte de cire qui fond devant le feu » (voir vv. 9-12 du poème).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Robbins, p. 325. Outre sa très utile introduction, les notes textuelles de Robbins sont plus que succinctes, se limitant à commenter deux expressions dans le poème : *tripolay* (v. 14) et *a deuel way* (v. 16). Il cite aussi deux remarques de Holmstedt qui a édité le texte en 1933.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Cette remarque se trouve au début des notes bibliographiques accompagnant le poème sur le site (http://auchinleck.nls.uk/mss/philos.html).

que, dans la première strophe de 8 lignes, la rime est ab-ab-ab, où les ab en français s'intercalent et riment avec les ab en anglais ; puis dans la deuxième strophe de 8 lignes, la rime est cd-cd-cd-cd, où les cd en anglais forment de nouveau une rime avec les cd en français ; enfin, dans les quatre derniers vers (vv. 16-20), la rime est en ae-ae, les vers anglais rimant encore avec le français. Ce tour de style montre que le poète maîtrisait bien les deux langues.

À partir du vers 21, où le premier des quatre philosophes prend la parole, la rime suit un système assez complexe, en aab-ccb-ddd-eee, structure qui se répète dans les énoncés des trois autres sages, jusqu'au vers 68. Enfin, dans la conclusion formée par les 30 derniers vers (vv. 69-98), la rime dominante est une variante de celle qu'emploient les philosophes. D'abord en aab-ccb-dde-dde (vv. 69-80), elle passe à aab-ccd (vv. 81-86), puis aab-ccb (vv. 87-92), enfin aab-aab (vv. 93-98). S'il est clair que la rime aab domine, la multiplicité des formes crée une sensation saccadée, sans doute voulue par le poète qui exprime par cela la confusion sociopolitique qu'il compte dénoncer.